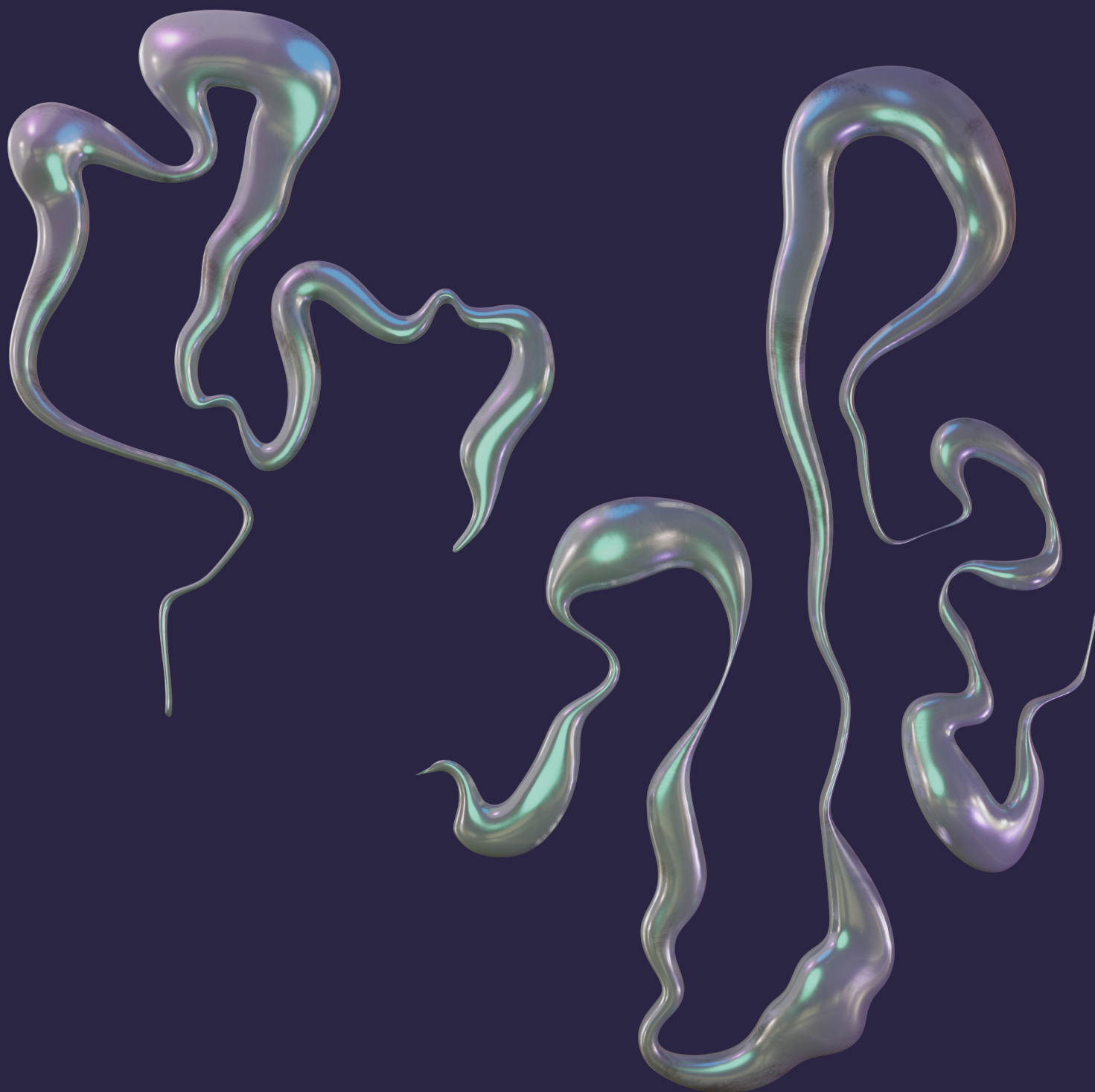


APPEL À PROJET

→ Prix Dauphine pour l'Art Contemporain

pdac



→ candidatures.pdac@gmail.com
→ jusqu'au 1^{er} mars 2024



Dauphine
AIE PSL



PRIX DAUPHINE POUR L'ART CONTEMPORAIN

Soutenu par l'Université Paris-Dauphine PSL, le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain est une initiative créée en 2014 par un collectif d'étudiant.e.s du Master de Management des Organisations Culturelles de l'Université Paris Dauphine - PSL.

Engagé auprès de la jeune création, le Prix vise à promouvoir le travail des jeunes artistes de moins de 30 ans. Depuis sa création, le Prix Dauphine tient à valoriser aussi bien les activités de création artistique que la curation, en récompensant chaque année un binôme artiste - curateur.rice.

Pour cette édition 2024, les œuvres devront répondre aux divers axes de la thématique "Ruptures". Les candidatures sont ouvertes du 1er février au 1er mars 2024 à 23h59. Les noms des cinq binômes sélectionnés pour l'exposition seront annoncés courant avril.

L'enjeu : encourager la complémentarité de ces deux approches du monde de l'art avec l'ambition de favoriser une dynamique de travail féconde et nouvelle. Suite à la présentation du thème retenu et au lancement de l'appel à projet en février 2024, des professionnel.le.s de l'art contemporain sélectionneront cinq binômes. Ils seront ensuite exposés à la Galerie du Crous à Paris au printemps 2024. Ce sont respectivement un prix du jury et un prix du public qui seront décernés à deux binômes à l'issue de l'exposition.

LE JURY

Le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain convie chaque année un jury composé de professionnel.le.s venant des différents champs du monde de l'art, pour mettre en avant la création émergente. Le jury, qui sera dévoilé au cours du mois de février, se réunira en mars pour choisir les binômes de la 11^{ème} édition. Les prix du jury et le prix du public, d'une valeur respective de 2000€ et 1000€, seront remis lors de la journée de clôture de l'exposition, le 8 juin 2024.



Hayoung & Théo Diers - Prix du Jury
PDAC 2023: Monstrueux, le merveilleux à rebours
Crédits photos: @coraliehonorat

THÉMATIQUE 2024

La rupture est un moment de scission où l'individu se retrouve très seul face à l'incertain. Déconstruction, séparation, division, autant d'états inhabituels face à une permanence du passé. Puisque la rupture divise, elle introduit nécessairement de la nouveauté : l'individu se redécouvre alors dans un état transitoire oscillant de l'ennui à la délivrance, de la souffrance au soulagement. Renaissance salvatrice ou reconstruction nécessaire, la rupture impose ce nouvel état des choses et redéfinit le rapport que l'on a à soi.

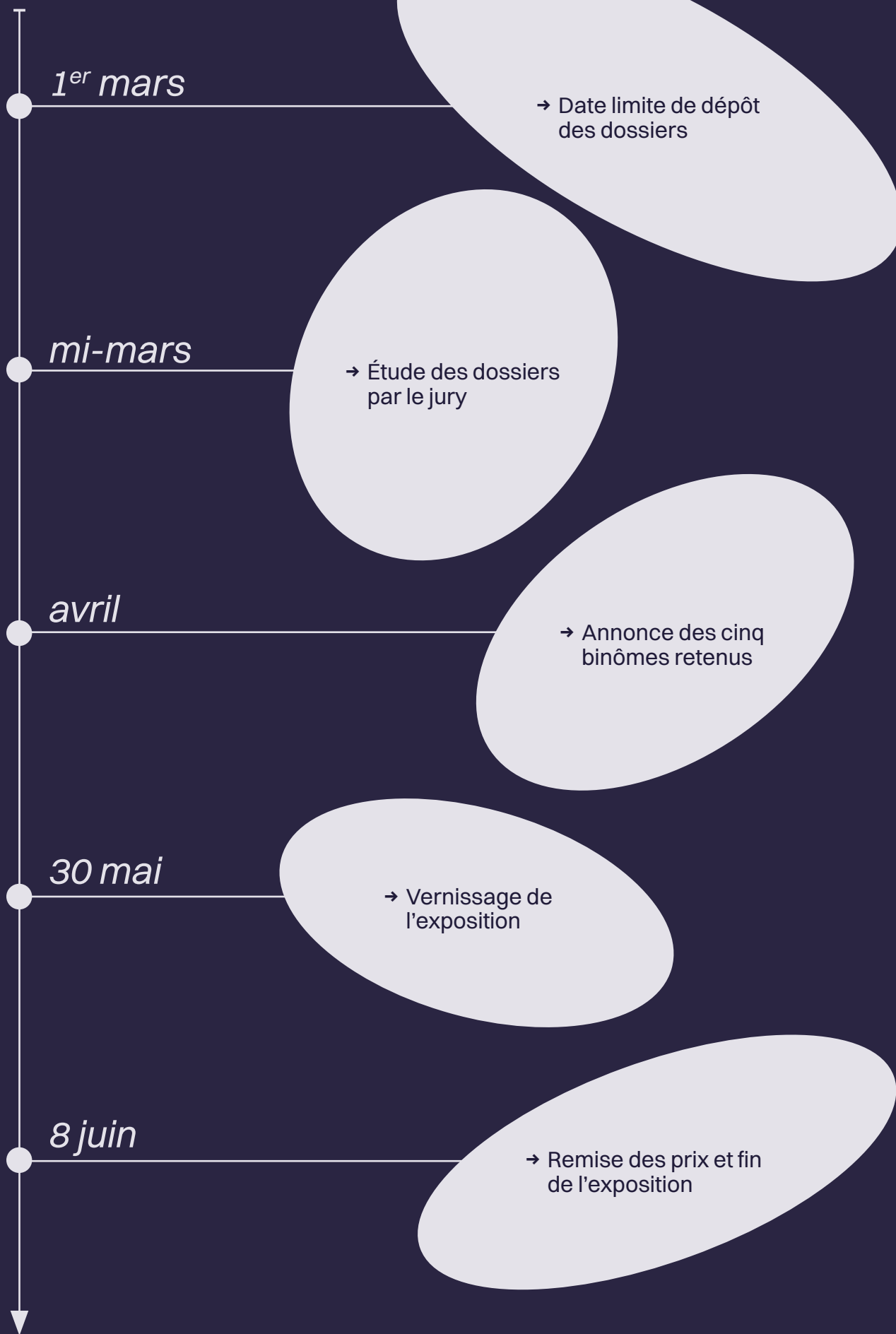
Chaque rupture, qu'elle soit volontaire ou imposée, est une déchirure qui peut être subtile ou brutale. Parfois soudaine, elle prend par surprise, étonne, déstabilise, réjouit, ou déçoit. Les conditions sont variables, mais l'impact inévitable, tant la tension qui lui est inhérente est forte. Ce terreau, dans lequel s'enracine la rupture, est donc déterminant. Il enveloppe ce moment, mais surtout, il le conditionne avant le basculement définitif, point de non-retour. Véritable *tempo existentiel singulier*, l'instant qui précède la rupture semble se nourrir d'une densité émotionnelle particulièrement féconde. Plaçant l'individu comme au carrefour de plusieurs mondes possibles, cet instant peut ouvrir l'espace d'un doute, d'une hésitation, comme sous l'effet d'un vertige, d'une peur de du vide. Que se passe-t-il avant de sauter ?

Montrer la rupture, c'est donc mettre à l'épreuve de la représentation cette temporalité particulière de l'existence du tout un chacun. C'est renfermer la vérité emphatique pour permettre au geste artistique de se saisir de cet *instant prégnant*, espace synchrétique qui ouvre sur un après ; un après différemment autre.



Pour la 11ème édition du Prix Dauphine pour l'Art Contemporain, nous invitons les candidat.e.s à explorer les différentes temporalités des ruptures qui nous entourent, ces passages inévitables qui nous libèrent. Il s'agit donc non seulement d'interroger le point de rupture mais aussi l'avant et l'après. Les ruptures sont sociales, biologiques, politiques, poétiques, géographiques, culturelles, spirituelles, existentielles. Libre à chacun d'exprimer sa vision de ces événements qui bouleversent et avec lesquels composer.

LE CALENDRIER



LES CONDITIONS

L'appel à candidature s'adresse à la création émergente, c'est-à-dire à tous les curateur·rice·s et artistes plasticien·ne·s de moins de 30 ans, étudiant·e·s ou jeunes professionnel·le·s, sans distinction de nationalité ou de pratique (photographie, peinture, installation, vidéo, etc.). Seront retenues les candidatures composées d'un binôme avec un·e artiste et un·e curateur·rice, âgé·e·s tous deux de moins de 30 ans à la date de clôture de l'appel à projet. Les oeuvres présentées peuvent être des oeuvres déjà existantes ou créées spécifiquement pour le Prix.

Les candidat·e·s devront présenter une ou plusieurs pièces, accompagnées d'un texte rédigé par le·la curateur·rice. Les éléments fournis doivent permettre au comité de sélection de se faire l'idée la plus précise possible du projet des candidat·e·s.

Pour participer, les binômes devront envoyer un dossier de 15 pages maximum comprenant obligatoirement les éléments suivants :

- **La fiche d'inscription complétée** par chaque membre du binôme (ne pas oublier de signer la fiche des modalités de candidature);
- **Le curriculum vitae et portfolio de l'artiste;**
- **Le curriculum vitae du·de la curateur·rice;**
- **La note d'intention** du projet rédigée par le·la curateur·rice (1 page maximum).
- **La fiche technique accompagnée des visuels** (en couleur), **des oeuvres légendées** (titre, année, dimensions, matériaux, poids, fiche technique d'accrochage si besoin) **et de tout document** (croquis, image, plan de scénographie, etc.) que le binôme candidat juge nécessaire à la compréhension et à l'appréciation du projet.

IMPORTANT

Le rendu d'un dossier incomplet rend caduque la candidature.

L'envoi des candidatures se fait par voie électronique : ce dossier devra se présenter sous la forme d'un **document PDF unique de 15 pages maximum**. Il devra être envoyé **au plus tard le 1^{er} mars 2024 à 23h59** à l'adresse suivante : **candidatures.pdac@gmail.com**

Aucune candidature envoyée après la date limite ne sera prise en compte.



FICHE À REMPLIR

Fiche d'inscription de l'artiste

Nom, Prénom(s) :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Mail :

Portable :

VOTRE PARCOURS

Établissement :

Diplômes :

Spécialisation :

Vous êtes autodidacte ? Racontez-nous votre parcours :

Fiche d'inscription du/de la curateur/ice

Nom, Prénom(s) :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Mail :

Portable :

Votre parcours :

→ À joindre au dossier
de candidature

MODALITÉS DE CANDIDATURE

I. DROITS ET GARANTIES

Les candidat.e.s et artistes sélectionné.e.s déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur oeuvre (image, musique et son) permettant de concourir au Prix Dauphine pour l'Art Contemporain. Ils garantissent l'équipe organisatrice contre tout recours ou toute action par toute personne, ayant participé ou non à la production de l'oeuvre, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature qu'il soit sur cette oeuvre.

II. AUTORISATION DE CESSIION ET D'EXPLOITATION

Les noms et photographies des artistes dont les oeuvres seront retenues par le jury pourront être utilisés sur les supports de communication du Prix Dauphine pour l'art contemporain : site internet, presse papier, réseaux sociaux. Dans le cadre de sa participation au Prix Dauphine pour l'art contemporain, l'artiste autorise l'exposition de son oeuvre au sein de l'espace d'exposition. Il cède, par ailleurs, les droits patrimoniaux sur son oeuvre pour toute utilisation non commerciale dans le cadre de l'exposition et de la communication corollaire. L'équipe organisatrice s'engage à ne recourir à aucune exploitation de leur(s) oeuvre(s) en dehors de celle nécessaire pour la communication, la production et le déroulement du Prix Dauphine pour l'art contemporain et de tout événement qui y est directement lié.

Cette cession est valable pour la durée de l'exposition et les deux années suivantes afin de permettre à l'association de promouvoir l'édition 2024. L'association s'engage en

contrepartie à rétribuer les artistes et curateur.rice.s sélectionné.e.s et non lauréat.e.s à hauteur de 150 euros par personne notamment pour leur participation, la présentation de leur projet et la cession des droits liés.

III. ANNULATION ET MODIFICATIONS

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le Prix Dauphine pour l'art contemporain si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'équipe du Prix se réserve le droit de modifier l'emplacement de certaines oeuvres exposées en vue du respect de normes de l'espace d'exposition.

IV. DÉGRADATION

L'équipe organisatrice ne pourra pas être tenue responsable de toute dégradation éventuelle et fortuite des oeuvres lors de l'installation, du vernissage, de l'exposition, du finissage et du démontage des oeuvres.

L'ARTISTE

Je soussigné(e).....
atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes I, II, III et IV.

LE·LA CURATEUR·ICE

Je soussigné(e)
atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes I, II, III et IV.

LIEU D'EXPOSITION

Depuis plusieurs années, le Prix Dauphine pour l'art contemporain collabore avec La Galerie du Crous de Paris pour offrir le meilleur espace d'exposition et la plus grande visibilité possible aux lauréat.e.s du Prix. Consacrée à la promotion de la jeune création contemporaine, La Galerie Du Crous de Paris offre une plateforme d'expression pour les jeunes artistes, encore étudiants ou récemment diplômés. Tout au long de l'année, la galerie organise une vingtaine d'expositions individuelles ou collectives, issues de projets innovants et pluridisciplinaires.

La Galerie du Crous de Paris offre 160 m² d'exposition sur deux étages, dont un très bel espace sous verrière.

Les binômes prennent en charge le transport de leurs oeuvres ainsi que le montage de l'exposition au sein de La Galerie du Crous de Paris (qui se fera avec l'aide de l'équipe de production du Prix d'art contemporain). De même, ils s'engagent à récupérer leurs œuvres à la fin de l'exposition. Le montage se déroulera du *27 au le 29 mai*, avec l'appui du régisseur de La Galerie du Crous de Paris et des équipes de production du Prix Dauphine, dans le cadre d'une scénographie pensée par nos équipes. Le démontage se fera du *9 au 10 juin*. Les binômes sélectionnés s'engagent à être présents le jour du vernissage et du finissage de l'exposition et seront conviés aux temps forts organisés pendant toute la durée de l'exposition.

**LA
GALERIE
DU CROUS
DE PARIS**

*11 rue des Beaux-Arts
75006 Paris*

→ voir la fiche technique
de la Galerie
du Crous de Paris
sur le site web



→ candidatures.pdac@gmail.com
→ jusqu'au 1^{er} mars 2024

pdac



Dauphine
AIE PSL

PSL 
UNIVERSITÉ PARIS